



Parti abattre un arbre, il ne reviendra pas...

COMMENT ÉVITER
LES ACCIDENTS

SEMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ EN AGRICULTURE



*L'Union des
producteurs
agricoles*



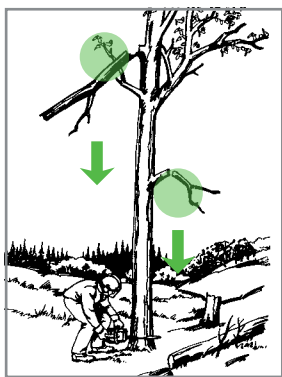
Vous êtes producteur agricole et vous avez des arbres à abattre ?

Chaque année, de nombreux accidents graves liés à l'abattage manuel ou à l'élagage des arbres surviennent **sur les fermes**.

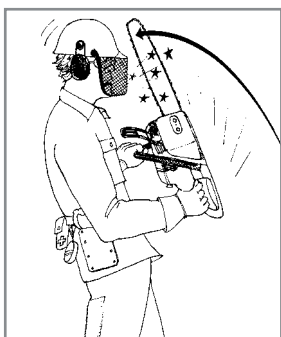
L'abattage d'arbres, même exercé de façon occasionnelle, exige une formation afin de maîtriser les techniques sécuritaires et l'utilisation d'équipements appropriés.

Les principaux risques d'accident liés aux travaux d'abattage d'arbres

- Être frappé par l'arbre qu'on abat ou un chicot au moment de sa chute au sol ;
- Être blessé par la scie à chaîne au moment de l'abattage, de l'ébranchage ou du tronçonnage.



Chute de chicots



Rebond de scie à chaîne

Avant d'abattre un arbre, repérez les dangers

- Présence de carie, de branches mortes, d'arbres encroués, de chicots, de pente dans le terrain, d'obstacles au sol ;
- Les facteurs qui influencent la direction de la chute de l'arbre à abattre, comme son inclinaison naturelle, la vitesse et la direction du vent, la répartition du poids de la cime, le verglas, la neige...

Que faire pour éviter les accidents causés par l'abattage manuel ?

La formation

Un travailleur désigné pour faire l'abattage d'arbres doit avoir reçu une formation accréditée pour réaliser ce travail de façon sécuritaire.

Pourquoi une formation ?

- Pour maîtriser les techniques de travail sécuritaires pour l'abattage, l'ébranchage et le tronçonnage des arbres ainsi que l'entretien et l'affûtage de la scie à chaîne ;
- Pour maîtriser la technique d'abattage directionnel, qui permet d'orienter la chute de l'arbre dans la direction voulue.

Où suivre la formation ?

Pour connaître les noms des centres de formation professionnelle qui offrent la formation accréditée, consultez le site Internet de la CSST.

Notez bien que les travailleurs assignés à la récolte de bois (par exemple du bois de chauffage ou de sciage) ou à l'abattage d'arbres dans des érablières doivent avoir reçu et réussi la **formation théorique et pratique en abattage manuel accréditée par la CSST**, selon le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier.

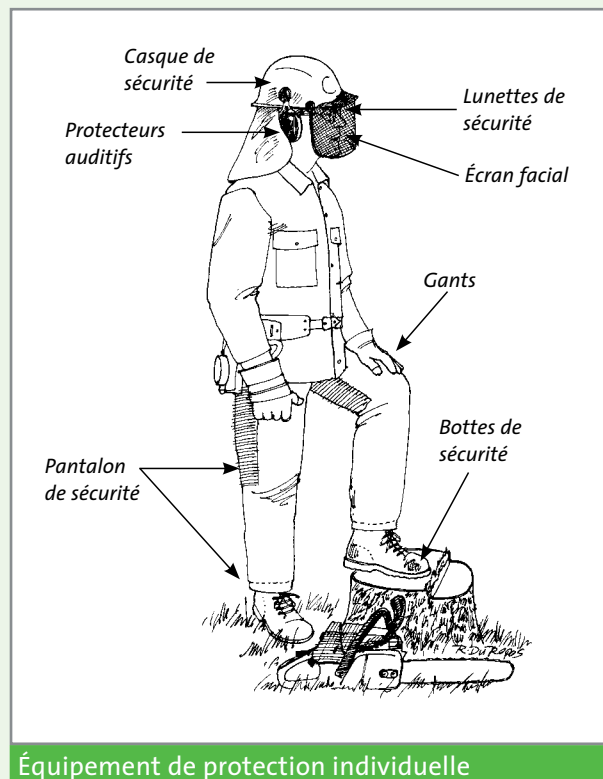


Les équipements de protection adéquats

Portez les équipements de protection individuelle suivants : casque, lunettes ou écran facial, protecteurs auditifs, gants, bottes et pantalon de sécurité.

Une méthode de surveillance et des premiers secours efficaces

Vous devez établir une méthode de surveillance efficace, qui permet minimalement un contact par demi-journée de travail, si un travailleur est seul en milieu isolé. De plus, prévoyez l'organisation des premiers secours : trousse de premiers soins et pansements compressifs, secouristes, communication avec les services d'urgence.



N'hésitez pas à confier certains travaux à des experts

Si vous n'avez pas de travailleur formé ou pour certains travaux tels l'abattage des arbres de gros calibre, les travaux près des lignes électriques ou le débardage des billes, **faire appel à des spécialistes compétents peut s'avérer :**

- le meilleur choix pour votre sécurité et celle de vos travailleurs ; et
- plus avantageux pour la productivité de votre entreprise.



Participez aux ateliers de prévention de l'UPA

Des ateliers de prévention sur le thème de l'abattage manuel se tiendront au cours de la **Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture**, du **5 au 12 mars 2014**, mais aussi tout au long de l'année.

Renseignez-vous auprès de votre fédération régionale de l'UPA pour savoir où et quand auront lieu ces activités de sensibilisation.

Ces ateliers sont organisés par l'UPA, avec la collaboration de la CSST et du Réseau de santé publique en santé au travail.



Pour plus d'information sur la santé et la sécurité au travail, consultez le site Web de la CSST, au :

www.csst.qc.ca/agriculture